

**Société Parisienne d'Apports en Capital – SPAC**  
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.183.948,26 euros  
Siège social: 965, avenue Roumanille, CoworkOffice, Bâtiment A Bureau 201 – 06410 Biot  
542 030 200 RCS Antibes  
(Ci-après la « Société »)

---

**REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES RECUES  
PREALABLEMENT A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 8 AVRIL 2022**

---

La question suivante, posée par plusieurs actionnaires de la Société, est parvenue au siège de la Société dans les formes prescrites par la loi préalablement à l'Assemblée générale du 8 avril 2022. Conformément aux dispositions légales, il a été arrêté les réponses suivantes, dont il a été donné lecture aux actionnaires lors de ladite Assemblée et qui sont disponibles sur le site Internet de la Société.

**Question : Quelles sont les conditions et modalités d'exercice des bons de souscription d'actions (BSA)?**

*Réponse : Il est rappelé, conformément à nos communiqués de presse du 27 octobre 2021, du 31 octobre 2021 et du 11 novembre 2021, que le conseil d'administration de la Société a approuvé, afin de reconnaître la patience et la fidélité de ses actionnaires, le principe d'une distribution à leur profit, d'un nombre maximum de 150.000.000 bons de souscription d'actions (les « BSA ») qu'elle détient, représentant potentiellement une augmentation de capital d'un montant maximum de 7,5m EUR, par émission de 300.000.000 actions nouvelles. Ces BSA ont une maturité au 04/12/2023, et chaque BSA permet d'acquérir 2 actions pour 0,05 EUR. Les BSA sont attribués aux actionnaires qui auront fait parvenir à la Société leur demande d'attribution avant le 24 novembre 2021 et notifié à la Société avant le 26 novembre 2021 au plus tard, leur certificat de détention de titres, sur la base de la parité suivante : un actionnaire détenant 100 000 actions se verra attribuer 70 000 BSA - Un actionnaire détenant 150 000 actions se verra attribuer 105 000 BSA. Compte tenu de ce qui précède, nous vous confirmons que les demandes d'attribution de BSA notifiées à la Société par les actionnaires conformément aux modalités requises et dans les délais prescrits, ont bien été prises en compte et dûment enregistrées. Compte tenu du redéploiement stratégique, actuellement en cours, des activités de la Société, la formalisation de cette attribution interviendra dans le courant du mois d'avril. Nous vous ferons parvenir pour le 30 avril au plus tard une attestation d'inscription des BSA dont chaque actionnaire est détenteur, justifiant ainsi de leur enregistrement dans les livres de la Société. Cette attestation de détention sera accompagnée d'un formulaire d'exercice des BSA qui vous permettra d'acquérir des actions nouvelles de la Société.*

\*\*\*